

Image not found or type unknown



## Rentrée en cours de mois la base de mon salaire m'est inconnue

Par **eva1985**, le **20/07/2009** à **18:16**

Bonjour, je viens de signer un contrat saisonnier dans la restauration qui commence le 6 juillet 2009, la base de mon salaire pour un mois complet est bien évidemment de 151.67 heures, mais étant donné que je suis rentrée en cours de mois de combien d'heures sera ma base salariale? Comment puis-je faire le calcul? De plus en ce qui concerne les jours fériés, comme le 14 juillet, jour où j'ai travaillé et qui apparemment n'a pas payé double puisque la loi française ne l'oblige pas, ont-ils une incidence dans notre base salariale? Je vous remercie d'avance de me répondre. Cordialement, Eva

Par **Visiteur**, le **20/07/2009** à **18:45**

bonsoir, en principe le premier mois vous êtes payée aux heures réellement effectuées. Voir dans votre convention collective le paiement des jours fériés.